

Diffusion Chantecler Août 2019

Les deux premiers panneaux visibles le 30 mai 2017 en entrant dans la Maison du Projet



LA REVITALISATION EN QUESTION

Des centres-bourgs en difficultés :

Un grand nombre de centres-bourgs français sont aujourd'hui en peine. Les difficultés auxquelles ils se heurtent sont reconnaissables à travers le grand nombre de **commerces vacillants ou fermés** mais aussi par l'importante présence de **logements vacants**. À cela s'ajoute une certaine **perte de vitalité sociale** et d'attractivité du centre, autrefois lieu du vivre ensemble.

Ces contraintes engendrent progressivement un **effritement du lien** qu'entretenait le centre-bourg avec le reste de la commune et ses habitants, mais contribuent aussi à accentuer l'**impression de vide et d'abandon**. Ces conditions véhiculent une **image négative** du centre-bourg qui n'incite pas à s'y installer.



La revitalisation du centre-bourg c'est quoi ?

La revitalisation est un **processus expérimental** proposé par l'Etat en 2014 aux communes de moins de 10 000 habitants. La revitalisation tend à redynamiser les centres-bourg en difficulté touchés par la **vacance commerciale et résidentielle**, mais vise plus largement à **améliorer le cadre de vie des habitants**.

L'Etat a souhaité apporter son soutien financier à ces communes en subventionnant la majeure partie des opérations programmées, ainsi que les emplois créés à cette occasion.

Ainsi, près de **300 villes candidates** ont répondu à **« l'Appel à Manifestation d'Intérêt »** lancé par l'Etat. Après l'identification des dossiers de candidature, seules **54 communes ont été retenues** comme lauréates. **Auxonne ne sera pas retenue parmi celles-ci.**

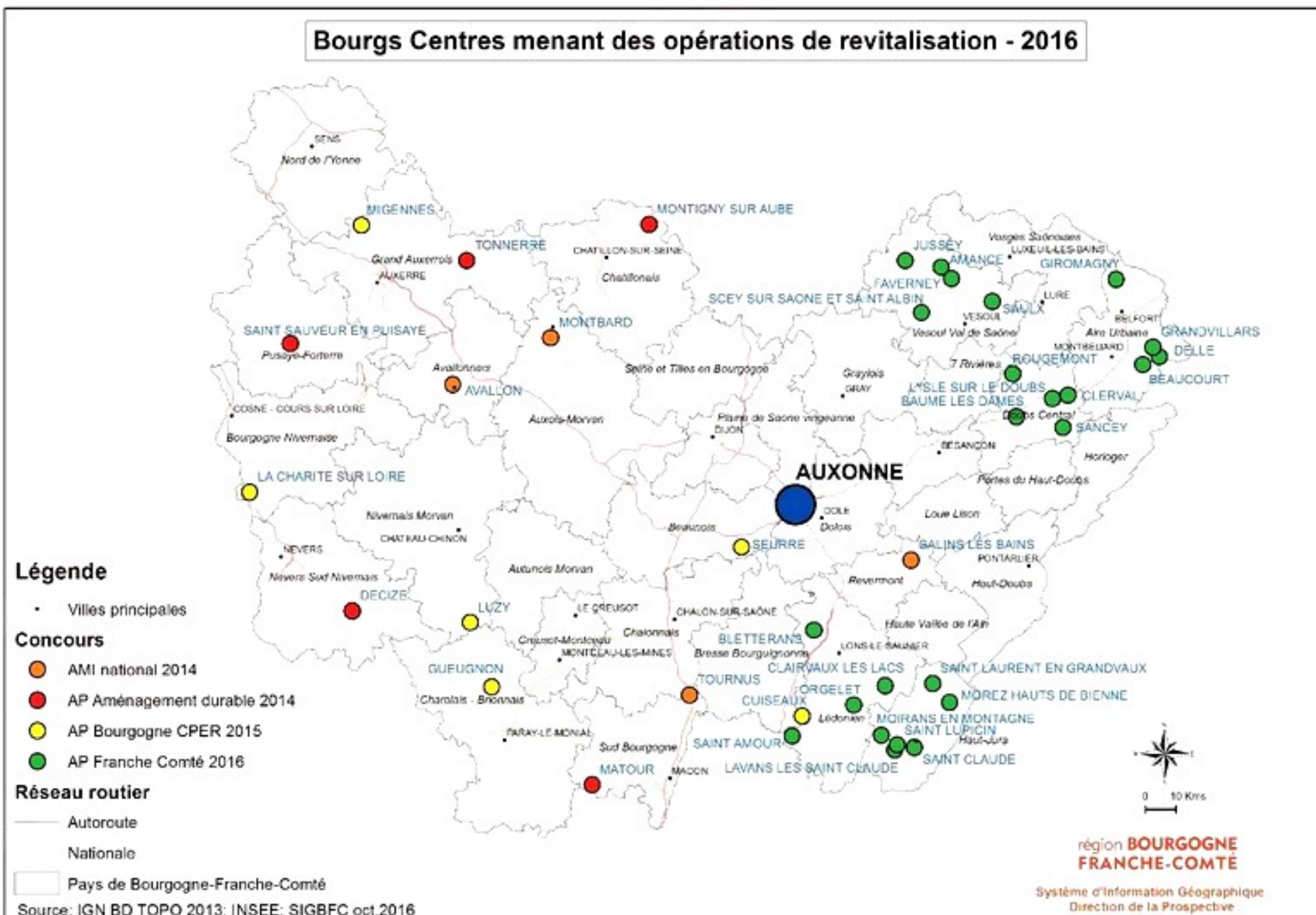
Toutefois, elle figurera parmi les lauréates d'un **« second appel »** initié par la préfète. Cette nouvelle sollicitation fut l'occasion rêvée pour les villes dont la première candidature avait été rejetée, d'être aidées dans leur projet de revitalisation.

Nous payons aujourd'hui les conséquences d'un recours quasi systématique à l'**extension urbaine** souvent manifestée par l'installation de nouveaux commerces ou de nouveaux logements en périphérie, écartant toujours plus le bourg au détriment de son centre.

Ce modèle porte également en lui d'autres conséquences non négligeables comme une **surconsommation de terres agricoles, l'imperméabilisation croissante des sols** et un certain **recul de la biodiversité**. L'augmentation des déplacements en **voiture**, qui engendre de nombreux **problèmes de stationnement** est également une des suites de ce modèle de développement urbain.



Touchée par ce problème de grande ampleur, Auxonne a fait le choix **d'agir pour son centre-bourg.**



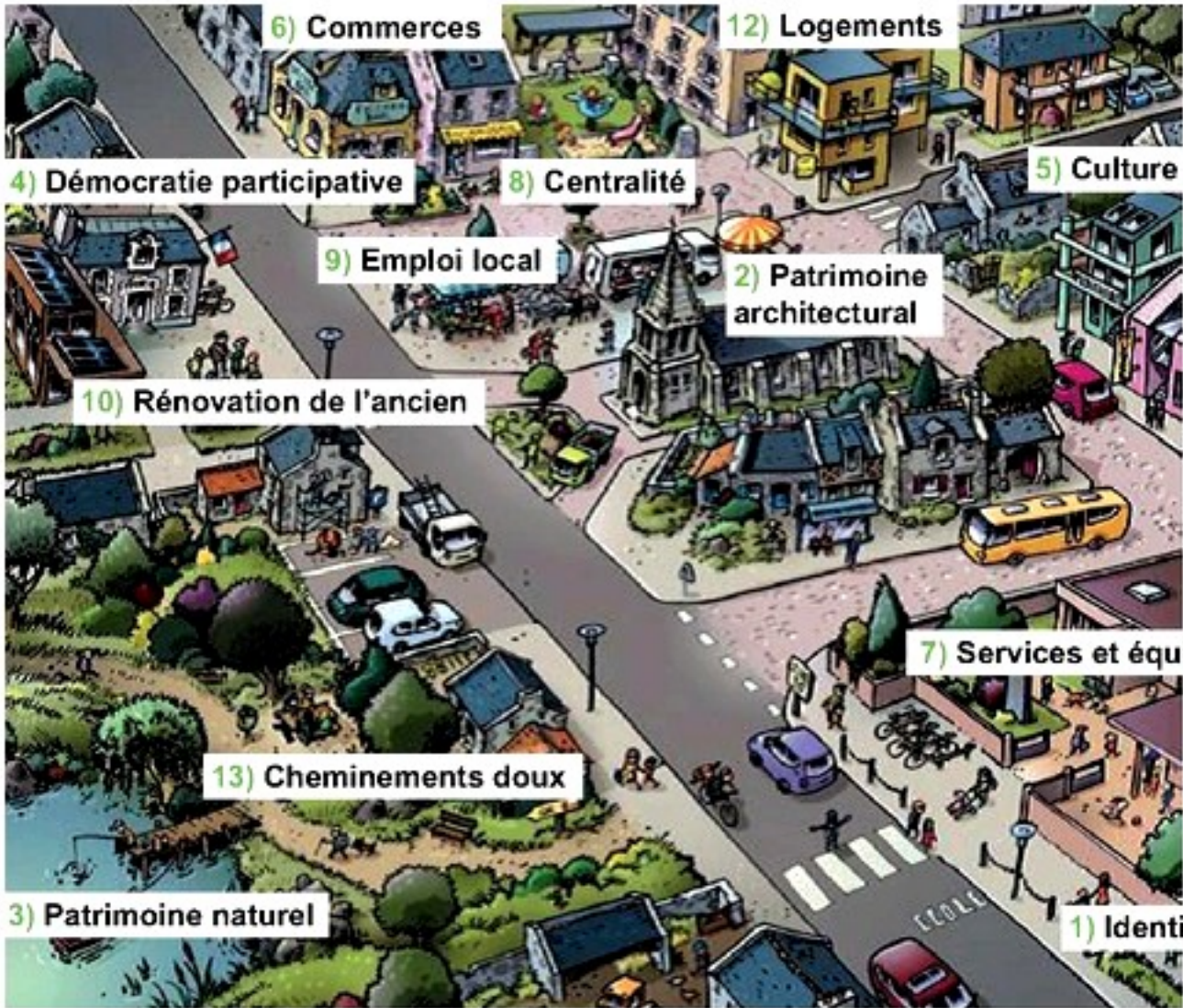
Les objectifs de la revitalisation :

Face à l'urgence de la situation, la commune a décidé comme de nombreuses autres villes, d'engager **la revitalisation de son centre-bourg :**

- ➔ Requalifier ou **réhabiliter le bâti existant** pour **adapter l'offre à la demande** et résorber la vacance et les situations d'insalubrité. Atteindre cet objectif passe nécessairement par la **renovation énergétique** du bâti ancien,
- ➔ **Maintenir, développer une offre adaptée de commerces et services de proximité**, et d'équipements, tout en garantissant leur accès à l'ensemble de la population,
- ➔ **Dynamiser l'économie locale** en valorisant l'activité agricole, en attirant des entreprises, en favorisant l'emploi, ou encore en amplifiant l'offre touristique par la mise en valeur et la protection des atouts patrimoniaux du territoire,



- ➔ **Requalifier les espaces publics** pour améliorer la qualité du cadre de vie des habitants et des usagers,
- ➔ **Accompagner la transition écologique des territoires** en limitant notamment l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain,
- ➔ Porter une **réflexion sur la mobilité** en repensant la place de la voiture et les problématiques liées au stationnement.



Une démarche participative pour accompagner le projet :

Dans le cadre du projet de revitalisation, la ville d'Auxonne a fait le choix d'engager une **démarche participative** avec ses habitants. Cette démarche vise à promouvoir d'une part, une **élaboration partagée et conjointe du projet entre élus, experts et habitants**, et d'autre part, un projet plus en phase avec **les besoins et les attentes des habitants**.

Dans ce cadre, la ville d'Auxonne a créé la **Maison du Projet**, lieu d'**écoute et d'expression** qui permet aux habitants et usagers du centre-bourg de revenir s'informer sur le projet, faire connaître les **difficultés rencontrées** chaque jour, mais aussi **suggérer des idées** pour le projet.

D'autres **actions de concertation** (balade urbaine, ateliers participatifs, chasse aux trésors dans le centre-bourg, mais aussi concours de photographie actuellement en cours...) ont aussi contribué à la démarche. Ce dispositif de participation permet aux élus et aux professionnels en charge du projet d'avoir **un autre regard** sur les usages du centre-bourg. Cette démarche s'inscrit aussi dans la volonté des élus de **redonner souffle à la citoyenneté**, aujourd'hui négligée dans notre société.



« Je pense que c'est un projet qui ne pourra aboutir que s'il y a une concertation avec les habitants. Si nous élaborons le projet qu'entre élus et experts, nous ne percevrons pas les usages des gens qui habitent et qui y travaillent, c'est pourquoi nous avons besoin de votre vision des choses pour construire un projet efficace et durable ».

Propos de Nathalie Roussel, Adjointe à l'urbanisme et au développement économique de la ville d'Auxonne



CONTEXTE À AUXONNE

La Revitalisation s'invite à Auxonne :

Depuis le mois de **septembre 2016**, la ville d'Auxonne a engagé la revitalisation de son centre-bourg. Pour cela, elle a recruté une chargée de mission, **Mme Caroline LAFFAGE** qui gère l'avancée du projet et coordonne le travail des bureaux d'études et de la municipalité. Le projet de revitalisation mis en place présente une **structure particulière** puisqu'il comporte **deux études concomitantes** :

- Une **étude urbaine**, réalisée par le bureau d'étude dijonnais **URBICAND**, chargé de concevoir l'ensemble des futurs aménagements du centre-bourg et plus largement de permettre le développement de la commune à moyen long terme via un **schéma directeur d'aménagement**.
- Une étude concentrée sur **l'habitat** réalisée par le cabinet **URBANIS** afin d'identifier **le bâti dégradé et les logements insalubres** présents à Auxonne, mais aussi de proposer **une stratégie d'amélioration** de cet habitat vétuste et inadapté.

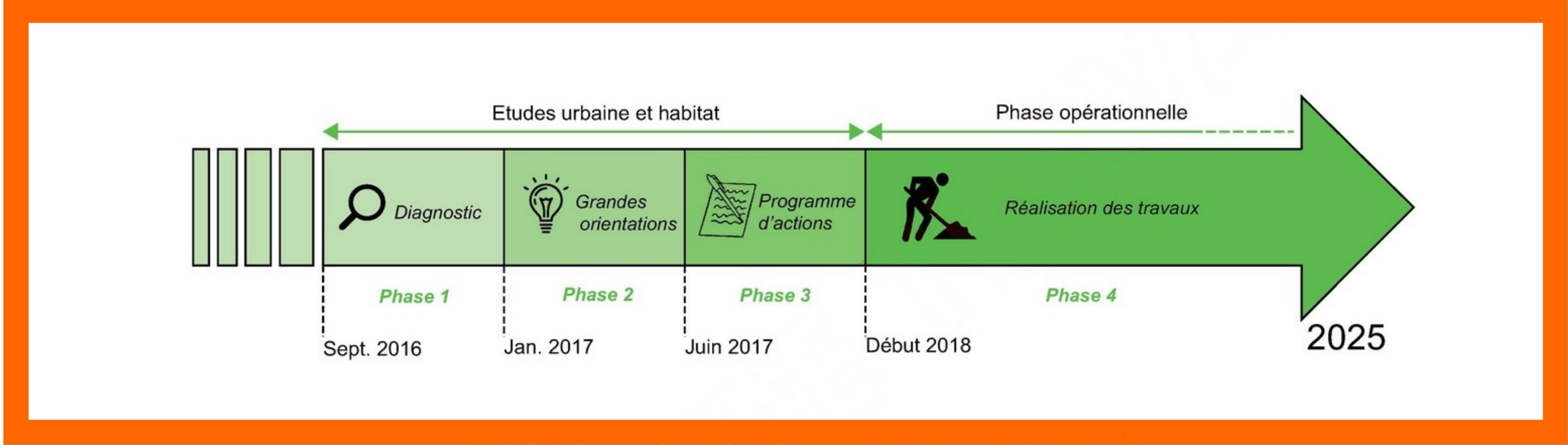
Ce type d'étude est nommé « étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain » (OPAH-RU).



Le planning de l'étude :

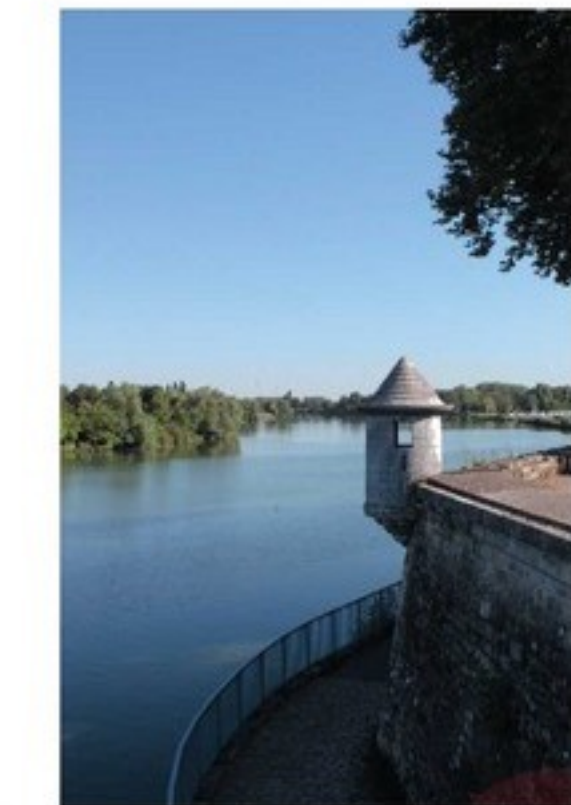
Plusieurs étapes constituent le projet de revitalisation :

- ➔ **1. La première phase**, relative à la réalisation du **diagnostic**, réalisée entre septembre 2016 et janvier 2017. Durant ces cinq mois, les bureaux d'études ont identifié **les différentes problématiques et les grands enjeux** du centre-bourg afin de proposer des solutions adaptées. Par leurs remarques et leurs suggestions, les habitants ont également contribué à l'élaboration partagée de ce diagnostic.
- ➔ **2. La seconde phase**, relative à la **définition des grandes orientations** que les élus souhaitent pour le projet de revitalisation. C'est le moment où va progressivement se dessiner les futurs aménagements du centre-bourg. Nous sommes actuellement dans cette phase.
- ➔ **3. La troisième phase** correspond à la définition du **programme d'action**, c'est-à-dire à l'organisation de la mise en œuvre du projet.
- ➔ **4. Viens ensuite la phase de travaux**, qui débuterait au cours de l'année 2018 et permettra la réalisation des aménagements conçus lors des phases d'étude. Elle s'étendra ponctuellement sur plusieurs années.



Les grands éléments du diagnostic :

La phase de diagnostic urbain dresse un état des lieux de l'ensemble des Atouts/Faiblesses et Opportunités/Menaces caractérisant le centre-bourg d'Auxonne dont l'essentiel est tiré des remarques des habitants recueillies lors des différents temps de concertation.



ATOUTS

- La présence d'un patrimoine paysager et architectural,
- Une offre de commerces et services complémentaires entre le centre historique et la première couronne,
- Un port attractif et touristique,
- Une liaison douce du nord au sud le long de la Saône,
- La présence ponctuelle d'éléments paysagers, composés de jardins et d'arbres.

FAIBLESSES

- Un centre-bourg enclavé par les fortifications et le contournement,
- Une entrée de ville à l'ouest unique et peu qualitative,
- Une forte présence de la voiture dans le centre historique propice aux problèmes de circulation, de stationnement et de sécurité.



OPPORTUNITÉS

- De nombreux « cœurs de vie » situés à l'est du centre-bourg,
- Des places de stationnement en première couronne, proche du centre,
- Une caserne militaire générant de l'emploi et participant à la consommation et à la vie du centre-bourg,
- Un petit centre-bourg propice aux déplacements doux (vélos et marche à pied).

MENACES

- Un commerce qui se distend en périphérie,
- Un bâti et des logements anciens et dégradés, présentant parfois des situations d'insalubrité,
- Des espaces publics dégradés qui n'attirent plus les habitants et les usagers,
- Un fort trafic routier traversant le centre-bourg,
- Des « cœurs de vie » coupés les uns des autres.



Les 4 grands enjeux du projet :

Quatre grands enjeux pour le centre-ville d'Auxonne sont ressortis de la phase de diagnostic :

- ➔ **Mettre en valeur l'identité patrimoniale et paysagère** pour améliorer le cadre de vie du centre-bourg et dynamiser l'économie touristique.
- ➔ **Adapter la place de la voiture** pour ramener de l'attractivité, de la qualité et de la convivialité sur les espaces publics et rues du centre-bourg.
- ➔ **Maintenir les activités diverses** à l'intérieur du centre-bourg et le commerce de proximité qui font d'Auxonne un pôle attractif à l'échelle du territoire.
- ➔ **Diversifier le parc de logements** pour l'adapter à la demande des ménages et permettre le développement de logements de qualité.



Vie de la commune

Revitalisation Centre-Bourg :

Où en est-on ?

En septembre 2016 débutait le Projet de Revitalisation avec le lancement des études urbaine et habitat, menées respectivement par les bureaux d'études Urbicand et Urbanis. Une première phase de diagnostic en concertation avec la population, les différents acteurs locaux et partenaires, a permis aux cabinets de dresser les grands enjeux de notre territoire.

De nombreux temps d'échanges et de débats avec les élus, les acteurs locaux, les partenaires techniques et financiers ont rythmé la seconde phase de l'étude qui a couru sur le premier semestre de l'année 2017. Ces rencontres ont permis aux bureaux d'études d'esquisser les premières grandes intentions du projet :

- Développer les déplacements doux (tout déplacement non-motorisé, ex : vélo, marche à pied,...),
- Retrouver des espaces de convivialité autour de la mairie,
- Affirmer l'axe commercial du centre-bourg,
- Valoriser l'entrée de ville d'AUXONNE côté Pont de France,
- Favoriser un cadre de vie qualitatif pour le quartier résidentiel.

L'atelier du 30 mai a permis à des Auxonnais de poser à la Municipalité des questions sur le Projet



Avant qu'elle ne soit validées par les élus, ces intentions ont été soumises à l'avis de la population le 30 mai 2017 à la Maison du Projet. De 17h à 21h commerçants, habitants ou usagers se sont rendus au 22 rue Thiers afin de prendre connaissance des aménagements projetés, échanger avec élus et bureaux d'études, donner leur avis et si besoin proposer des alternatives. L'affluence qu'a connu cette soirée de concertation (plus de soixante-dix personnes) montre l'intérêt que suscite ce projet d'envergure et nous tenions à vous en remercier.

Les retours de l'atelier et de la réunion publique ont permis d'affiner le projet et d'orienter les élus sur les actions à privilégier. À la rentrée de l'été, les différentes actions retenues seront hiérarchisées par ordre de priorité puis un planning sera défini. Les différentes aides relatives au volet habitat seront présentées au public.

Envie de plus d'infos ? Contactez la Chargée du Projet, Mme Caroline LAFFAGE au 03.80.60.44.60 (accueil mairie), par e-mail : caroline.laffage@mairie-auxonne.fr, ou en vous rendant à la Maison du Projet au 22 rue Thiers. Heures d'ouvertures : Lundi : 16h00-18h00 / Mercredi : 14h00-16h00 / Vendredi : 10h00-12h00

Auxonne 2025
Construisons le centre-bourg de demain

Afin d'affirmer son identité en tant que projet d'envergure et assurer une cohérence dans ses supports, le Projet de Revitalisation se dote de son propre logo !

Bienvenue au nouvel artisan

L'équipe municipale souhaite la bienvenue à Sébastien MILLIERE, artisan électricien nouvellement installé dans notre commune. Vous pouvez faire appel à ses services (dépannage, remise aux normes, câblage de tableau, ventilation, chauffage,...) au 06.01.72.57.76 ou egaelectricite@hotmail.com. SARL Electricité Générale Auxonnaise - 82 Avenue du Général de Gaulle - 21130 AUXONNE

Vous êtes un nouveau commerçant ou artisan installé à AUXONNE ? Vous êtes déjà installé mais vous changez de locaux ? Vous vous agrandissez ?

N'hésitez pas à nous en faire part pour la prochaine édition de l'Inf'Auxonne, par téléphone : 03.80.60.44.60 ou par e-mail : communication@mairie-auxonne.fr